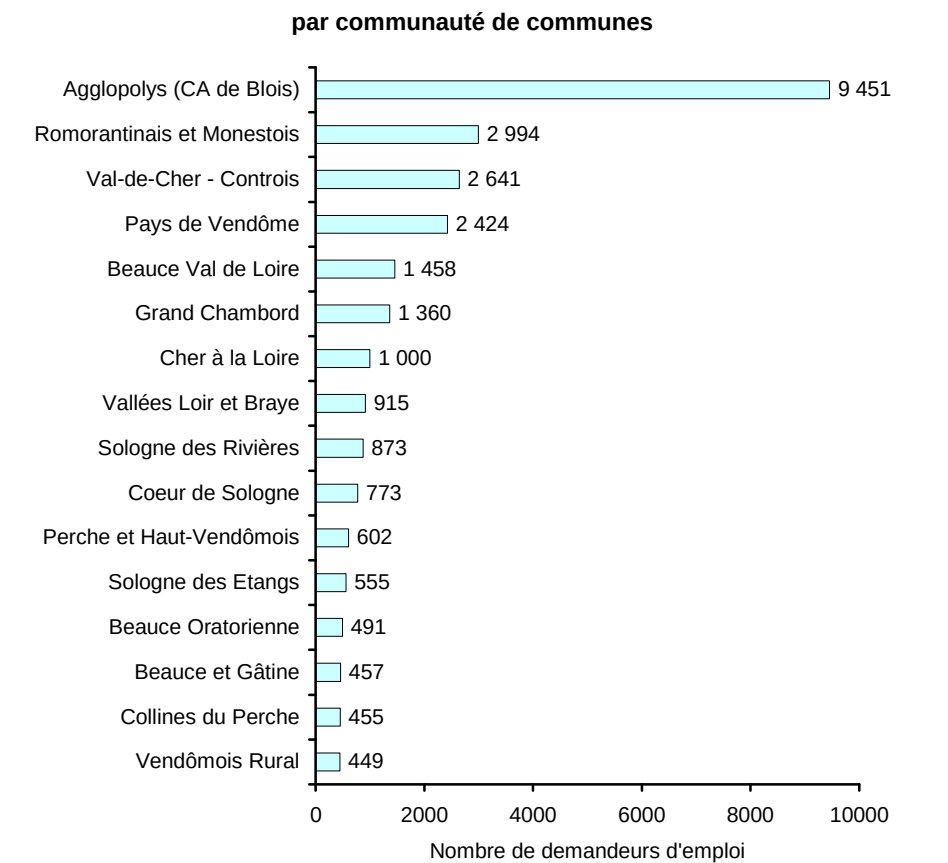


Le chômage

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C au 31/12/15 et indicateurs de chômage



Les comptages des demandeurs d'emploi
De nouvelles règles de comptabilisation des chômeurs ont été mises en œuvre à partir de février 2009. La distinction ne se fait plus par rapport au type d'emploi recherché (durable ou saisonnier, à temps plein ou partiel), mais selon la position au regard de l'emploi dans le mois précédent l'inscription. Les anciennes catégories 1 à 8 ont ainsi été remplacées par 5 catégories. Cat A: personnes immédiatement disponibles, n'ayant pas du tout travaillé le mois précédent. Cat B: personnes immédiatement disponibles, ayant travaillé moins de 78 h le mois précédent. Cat C: personnes immédiatement disponibles, ayant travaillé plus de 78 h le mois précédent. Cat D : personnes non disponibles immédiatement en raison d'un stage, d'une formation, de la maladie... (ancienne cat 4). Cat E : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (ancienne cat 5). Les demandeurs d'emploi des catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

*** Les indicateurs de chômage**
A défaut de disposer de taux de chômage pour les territoires plus petits que les arrondissements, il s'avère intéressant de rapporter le nombre des demandeurs d'emploi à la population active locale.

D'après sources : Pôle emploi, INSEE – RP 2013 - Exploitation principale
Périmètre des communautés de communes au 1^{er} janvier 2016

